



RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Formation animateur d'équitation
Haras de Vérone

Conformément aux articles L.6352-3 et suivants et R.6352-1 et suivants du Code du travail.

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes applicables aux stagiaires de la formation **Animateur d'Équitation** organisée par le **Haras de Vérone**.

Il s'applique à l'ensemble des stagiaires dès leur entrée en formation et pendant toute la durée de celle-ci, y compris lors des périodes de stage en entreprise.

ARTICLE 2 – RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

2.1 Sécurité des personnes et des équidés

La sécurité des personnes et le bien-être des chevaux constituent une priorité absolue.

Chaque stagiaire doit :

- Respecter les consignes données par les formateurs,
- Adopter un comportement responsable et respectueux,
- Signaler immédiatement toute situation dangereuse ou accident.

2.2 Équipements obligatoires

Le port des **équipements de protection individuelle (EPI)** est obligatoire lors des activités pratiques :

- Casque homologué pour toute activité montée,
- Chaussures adaptées à la pratique équestre,
- Tenue appropriée.
- Gilet de cross level 3 pour la partie cross/PTV

Tout manquement pourra entraîner l'exclusion temporaire de l'activité.

ARTICLE 3 – HYGIÈNE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

- Il est strictement interdit de maltraiter un équidé.
- Les soins aux chevaux doivent être réalisés dans le respect des consignes et des protocoles enseignés.
- Les installations doivent être maintenues propres et sécurisées.

Toute attitude contraire au bien-être animal pourra entraîner des sanctions disciplinaires immédiates.

ARTICLE 4 – DISCIPLINE ET COMPORTEMENT

Il est interdit :

- D'adopter un comportement dangereux ou inapproprié,
- De consommer ou d'introduire alcool, drogues ou substances illicites,
- De fumer hors des zones autorisées,
- D'utiliser le téléphone portable pendant les temps pédagogiques sans autorisation.
- De filmer ou photographier sans l'accord du responsable de formation

Le respect des autres stagiaires, des formateurs, du personnel et du public est obligatoire.

ARTICLE 5 – ASSIDUITÉ, HORAIRES ET ABSENCES

5.1 Assiduité

La présence à l'ensemble des activités de formation est obligatoire.

5.2 Absences et retards

Toute absence ou retard doit être :

- Signalé immédiatement,
- Justifié par écrit.

Les absences injustifiées peuvent entraîner des sanctions et une information du financeur le cas échéant.

Toutes absences devront être récupérées.

ARTICLE 6 – UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

Les locaux, équipements et chevaux sont mis à disposition exclusivement dans le cadre de la formation.

Toute dégradation volontaire ou par négligence pourra faire l'objet :

- D'une sanction disciplinaire,
 - D'une demande de réparation financière.
-

ARTICLE 7 – STAGE EN ENTREPRISE

Lors des périodes de stage, le stagiaire s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil,
- Adopter une posture professionnelle,
- Respecter les consignes du tuteur.

Le centre de formation reste l'interlocuteur principal pour toute difficulté.

ARTICLE 8 – SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout manquement au présent règlement peut entraîner :

1. Avertissement écrit,
2. Mise à pied temporaire,
3. Exclusion définitive de la formation, sans remboursement de la formation

Aucune sanction ne peut être prononcée sans que le stagiaire ait été informé des faits reprochés et invité à s'expliquer.

ARTICLE 9 – DROIT DE LA DÉFENSE

Le stagiaire peut, lors d'un entretien disciplinaire, se faire assister par une personne de son choix.

ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter de la date de début de la formation.

Il est remis à chaque stagiaire avant son entrée en formation.



ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la formation **Animateur d'Équitation** et m'engage à le respecter.

Fait à, le

Signature du stagiaire :